

# Rapport d'activité 2022





# Sommaire

Message du Président	04 - 05
Rapport du Directeur	06 - 09
Reflets conjoncturels	10 - 19
Formation	22 - 25
Lobbying	26 - 31
Politique patronale	32 - 37
Prestations	38 - 39
Caisses sociales	40 - 45
Finances et comptes	46 - 51
AVE - Carte de visite	52 - 57

# Des partenariats à consolider dans l'intérêt des entreprises valaisannes

Près d'une année après mon entrée en fonction, l'heure des bilans n'est pas encore venue. A peine le temps d'un coup d'œil sur l'épaule que la réalité et la nécessité de prévoir, d'anticiper, d'agir, en somme, prennent le dessus.

L'action de votre comité s'est concentrée tout au long de l'année écoulée sur des priorités dictées par vos attentes, exprimées clairement dans un contexte économique toujours incertain : assurer une relève de qualité, et donc contribuer au maintien d'une formation adaptée aux besoins, tout en répondant aux plus hautes exigences, renforcer la voix de la branche tout en préservant nos particularités cantonales auprès de nos instances nationales et de nos collègues régionaux, consolider nos ressources, sans oublier de défendre des conditions conventionnelles compétitives et respectueuses.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Masterplan 2030, nous avons tout entrepris, aux côtés de nos collègues romands tout aussi convaincus, pour maintenir la formation de conducteurs de travaux ES à l'école de Fribourg. Nous

y avons cru jusqu'à la dernière minute, confortés dans cette conviction par le soutien du Directeur de la SSE et du Président central. Malheureusement, la majorité du comité central ne les a pas suivis et nous devons admettre que tous nos efforts pour sauver cette institution centenaire qui a formé plus d'un Valaisan se sont avérés vains. L'histoire nous montrera si nous nous sommes réellement battus à tort ou si, dans un avenir plus ou moins proche, une alternative proposant une formation ES moderne et motivante pour nos jeunes sera réintroduite.

Pour l'heure, nous nous engageons avec nos collègues romands pour que la nouvelle formation soit attrayante pour les étudiants et remplisse les promesses de la SSE de devenir un atout majeur pour nos entreprises. La première volée de conducteurs de travaux EPS doit débiter sa formation en janvier 2024. Nous accompagnons ce changement, nous nous engageons pour le rendre le plus simple possible pour les entreprises et pour les jeunes, nous restons à l'écoute.

Ce dossier a été suivi en coordination avec une Région Romandie en pleine mutation. Elu début 2023, le nouveau Président, le fribourgeois Germain Wicht, par ailleurs Président de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs [FFE],

dispose pour le seconder d'un secrétariat géré par le désormais ancien directeur de la FFE et d'un nouveau responsable de la formation romande, Paolo Cattoni. Le Valais a décidé de s'engager pour une région forte et s'est mis à disposition : j'assume ainsi depuis janvier 2023 le rôle de Vice-Président de la Région Romandie. A l'heure où de profondes mutations sont en cours, ces nouvelles dispositions doivent nous inciter à laisser de côté un certain orgueil de Président de section pour défendre l'intérêt commun régional et éviter de se perdre en querelles intestines. La portée des enjeux est trop importante pour passer à côté de cette responsabilité. C'est avec une région forte que nous réussirons à peser face à une SSE toujours plus centralisée et centralisante et qui semble oublier à quel point la Romandie contribue au fonctionnement des institutions nationales. Une de nos premières revendications consiste d'ailleurs à réclamer plus de transparence dans les flux financiers et la prise en compte réelle des demandes émanant de la Région.

Ce partenariat régional, ancré sur les attentes et répondant aux soucis de la base, c'est-à-dire les entreprises, peut également s'élargir à d'autres sections, y compris alémaniques. Ainsi, par exemple, un dossier en particulier nous concerne tous. Je fais allusion ici à la problématique

liée aux ressources minérales, à la difficulté d'approvisionnement et de gestion qui se pose dans absolument tout notre pays. Nous avons joué les lanceurs d'alerte et notre appel a trouvé écho auprès de nombre de nos collègues. Tous, nous sommes confrontés à la disparition progressive d'un sain bon sens au profit de l'amplification toujours moins maîtrisable de l'appareil administratif et juridique. Nous allons continuer d'être moteur dans ce dossier, mais saurons nous appuyer sur des relais fédéraux et suprarégionaux. La construction dans son ensemble doit se mobiliser pour défendre l'intérêt commun.

Au niveau valaisan, ici aussi, des partenariats centenaires sont en pleine mutation. Notre partenariat social a été mis à mal. Vous le savez, notre accord salarial pour l'année 2022 a mal été perçu au niveau suisse, même si je reste persuadé de sa pertinence et du fait qu'avec cette signature, le Valais a fait ce qu'il devait faire pour ses travailleurs. Aujourd'hui, nous avons relancé les discussions avec nos partenaires sociaux. Nous devons trouver des solutions acceptables pour nos employés et nos entreprises en promouvant des conditions permettant une flexibilité de travail moderne et efficace.

En ce qui concerne votre association, enfin, là aussi, il s'agit de faire preuve d'anticipation et de vision. Nous avons revu les contrats des collaborateurs et les avons adaptés à la situation actuelle, tout en lançant des réflexions quant à la stratégie de gestion financière et immobilière de l'AVE.

Il est d'ailleurs réjouissant de constater que, dans l'actuel contexte économique, votre caisse de pension, la CPCV, s'engage encore et toujours dans d'importants projets de construction. La mise à l'étude d'un nouveau bâtiment au Nord de la Ville de Sion, rue du Petit-Chasseur, pour lequel le budget d'investissement prévu est de l'ordre de 60 millions de CHF, en est le dernier exemple en date.

Ces quelques lignes vous auront permis de constater que les dossiers et les défis ne manquent pas, mais, comme entrepreneurs, nous avons l'habitude de gérer des situations en pleine mutation et de parer à toute nouvelle donne sans perdre de vue l'objectif final. Anticiper, analyser, décider, agir et... avancer avec confiance!

**Gaëtan Reynard**  
**Président**



# 2022 : l'année de la pomme !

Ce titre ne saurait passer inaperçu et son objectif principal est donc atteint, soit celui de capter votre attention, vous qui tenez ce rapport entre vos mains et avez lu cette entrée en matière énigmatique. Quelle est son origine ? Chinoiserie d'un horoscope ou technologie ?

Rien de tout cela... Au hasard de mes lectures, je suis tombé sur le rationalisme du 17<sup>ème</sup> siècle, Newton en particulier, et cette fameuse pomme qui, selon la légende, lui tomba sur la tête et lui fit comprendre l'une des lois les plus illustres, celle de la gravité, qui se décline ensuite avec la force, le mouvement, l'inertie et la cinétique.

Je me suis rendu compte que ces lois physiques pouvaient être transposées à une échelle autre que la physique elle-même et qu'elles s'étaient appliquées à nos activités en 2022.

**« Lorsque 2 forces sont jointes, leur efficacité est double. »**

Cette citation met en lumière le principe selon lequel l'efficacité combinée de deux forces qui travaillent ensemble

est supérieure à la somme de leurs performances individuelles.

Ainsi, avec le nouveau président dès sa prise de fonction, nous nous sommes attelés à la tâche. Nul besoin de s'appropriiser comme le Renard et le Petit Prince; nous nous connaissons bien et je connais l'alpha et l'omega de son engagement, qui seront le moteur de son action : la formation. Comment le contredire, alors que sans Le Savoir, source de l'avenir, point de relève ? Et en ces jours où détails, adaptation constante aux changements et autres

facteurs occultent le bon sens, il est évident que former est fondamental. La formation de nos techniciens sera le premier dossier à défendre.

Nos forces se conjuguent, s'adaptent, s'alignent. L'action s'enclenche. Discussions – politiques, associatives – recherches, lectures, analyses, interventions et négociations amènent à penser que le but est proche et qu'il pourra se finaliser non pas « contre » une solution, mais « pour » combler un besoin avéré. Le mouvement est en marche et semble inarrêtable. Mais...



**« Tout corps conservera son état de mouvement uniforme en ligne droite dans lequel il se trouve, à moins qu'une force ne soit appliquée sur ce corps. »**

Et ce fut le cas... Malgré, semblait-il, l'appui du Président central et de son Directeur pour une alternative romande au projet de conducteur de travaux, alternative patiemment discutée, amendée dans une compréhension mutuelle des enjeux et des impératifs, le Comité central, par sa majorité suisse alémanique, exerça une contre-force déterminante qui stoppa net l'aboutissement de ce dossier, sans doute mollement défendu par les organes précités. Comment ne pas être déçu et désorienté face à un vote-sanction intervenu sur la base d'une simple information, alors que les initiateurs du projet ne furent même pas entendus...?

**Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts.**

Le Comité central, par une violence incroyable [fermez vos yeux quelques instants et imaginez que la majorité francophone du comité AVE fasse de même pour sa minorité haut-valaisanne et pour un projet qui ne serait en rien pénalisant pour le Valais romand...] détruisit le pont érigé entre deux régions, deux histoires, deux cultures. Chaque année en août, lors de la fête nationale, l'on répète que les entités qui forment la Suisse

n'ont pas d'histoire vraiment commune, mais qu'à l'instar des milliers de feux qui crépitent dans le ciel étoilé, c'est la volonté de « vivre ensemble » qui fait notre force. Cet exemple ne s'inscrit pas dans cette sagesse populaire. Dommage pour cette occasion manquée, surtout dans un domaine où tous les chemins pour former nos forces vives devraient être pavés pour mener à « Rome » symbole tutélaire de la conjonction des cultures au profit du progrès lequel, ne l'oublions pas, permit de donner au monde une évolution extraordinaire et d'assurer pendant des siècles la « pax romana » entre des populations aux origines et cultures si diverses.

En somme, cette citation de Newton nous invite à réfléchir sur l'importance de la communication, de l'empathie et de la collaboration pour construire des relations harmonieuses et des sociétés prospères. Elle nous rappelle qu'au lieu de nous isoler et de nous replier sur nous-mêmes, nous devons chercher à nous connecter et à construire des ponts pour surmonter les obstacles qui nous séparent plutôt que des murailles, certes aux aspects parfois protecteurs, mais d'un présent qui est déjà dépassé.

**Et l'AVE dans tout ça... une force positive, négative, ou complémentaire ?**

Est-elle une force contrant l'inertie ou une force multipliant la puissance ?

Avons-nous construit des ponts ou des murs en cette année 2022 ?

Pour l'avocat que je suis, la réponse sera : « ça dépend ». Mais ces lois universelles du mouvement ont toujours été, et vous ne serez pas surpris de mon propos, appliquées en bonne intelligence.

En effet, certaines évolutions ou nouvelles visions génèrent des réactions vives et puissantes. La guerre, la pénurie énergétique et des matériaux, le changement climatique et ses implications, ont eu un effet de balancier important. Nos corsets législatifs promus en des temps différents se sont dénoués et c'est un bien. Toutefois, la réaction pure n'est pas sage....

C'est ainsi que, soucieuse du futur de nos formations, l'AVE fut la mousse qui tenta de freiner la pierre qui roulait déjà, pour que son mouvement soit moins rapide et finisse plus loin et sans heurts. Le Masterplan, véritable enjeu de notre branche, a été étudié, analysé par notre base, nos professeurs, par votre comité, et des combats ont été menés pour contribuer à une meilleure solution. Pour la CN, nous fûmes de la poix pour éviter un tournant réactionnaire dans nos relations avec nos forces vives et un vide conventionnel.

L'AVE s'efforça de construire des passerelles dans tous les domaines touchant son spectre d'activités en Valais.

Ce fut le cas notamment pour les **Marchés publics**, dont la révision touche à sa fin et qui se concrétise avec un résultat pleinement satisfaisant. Alors que, dans une première phase, chaque partie avait érigé des murs dans ses certitudes, les éléments bloquants ont pu être éliminés par la suite grâce à l'échange et l'écoute.

**L'e-Badges** poursuit son avance non sans difficulté, des murets étant encore bien présents. Ils empêchent une fluidité du mouvement initié il y a deux ans sous le patronage du nouveau Chef de Département concerné.

En matière **d'améliorations foncières, de terres excavées, d'approvisionnement**, de nombreuses discussions ont eu lieu. Si elles ne se sont pas concrétisées, elles ont cependant permis de clarifier des points de vue et les obstacles pas toujours locaux. Je demeure convaincu que ces têtes de pont serviront dans le futur face aux changements inéluctables et nécessaires.

Enfin, grâce à ses liaisons directes, à ses contacts constants, les soumissions électroniques, le taux de régie, les besoins de nos infrastructures, le E-Campus, la réalité virtuelle, sont des dossiers aboutis.

### **Mais, « le succès vient de la curiosité, de la concentration, de la persévérance et de l'autocritique ».**

Et en 2022, comme maintes fois les années précédentes, force est de constater que lorsque nous déclenchons notre action, il est déjà trop tard. Freiner le mouvement est donc plus difficile en vertu de la loi de la cinétique. La formule suivante nous démontre l'impact de la vitesse sur cette énergie :

$$E_c = \frac{1}{2} X m X v^2$$

L'on comprend ainsi que plus un objet est en mouvement et prend de la vitesse, plus il a d'énergie cinétique, c'est-à-dire plus d'énergie à dissiper pour s'arrêter complètement.

Tel est le cas aujourd'hui au niveau fédératif, où lorsque les projets sont déjà pensés, rédigés et pour ainsi dire décidés, l'énergie à déployer pour les modifier est démesurée. Il en est de même de nos lois, de nos personnalités marquées par nos formations, connaissances et expériences, qui peuvent être de l'énergie positive si elles s'exercent ENSEMBLE et non en opposition.

Cela étant, il est indispensable de se trouver à la source de tous projets, idées, impulsions ou autres, en fait être - et pour imaginer - au pied du glacier où se forme le premier filet d'eau, pour pouvoir facilement le dévier, le stopper, le modifier, avant qu'il ne devienne rivière ou fleuve impossible à maîtriser.

Newton reçut une pomme sur la tête et découvrit la gravité. 2022 fut parsemée de petites victoires, de progrès et de désillusions. Espérons que les ponts, ponceaux et passerelles que nous avons érigés, permettront de conjuguer les forces plutôt que les disperser ou les opposer. Un enjeu, une conviction, une formule, et peut-être bientôt une loi... Utopiste peut-être, mais s'il a suffi d'une pomme, pourquoi pas ?

PS: Même Churchill a dégagé une loi grâce à la pomme: « une pomme par jour éloigne le médecin, pourvu que l'on vise bien. »

**Serge Métrailler**  
**Directeur**





# Reflets conjoncturels



# Contexte mondial et européen

## Ralentissement de la croissance mondiale et timides perspectives

Les économistes redeviennent prudemment optimistes. En effet, un début d'amélioration de la confiance des entreprises et des consommateurs, un reflux lent de la hausse des produits

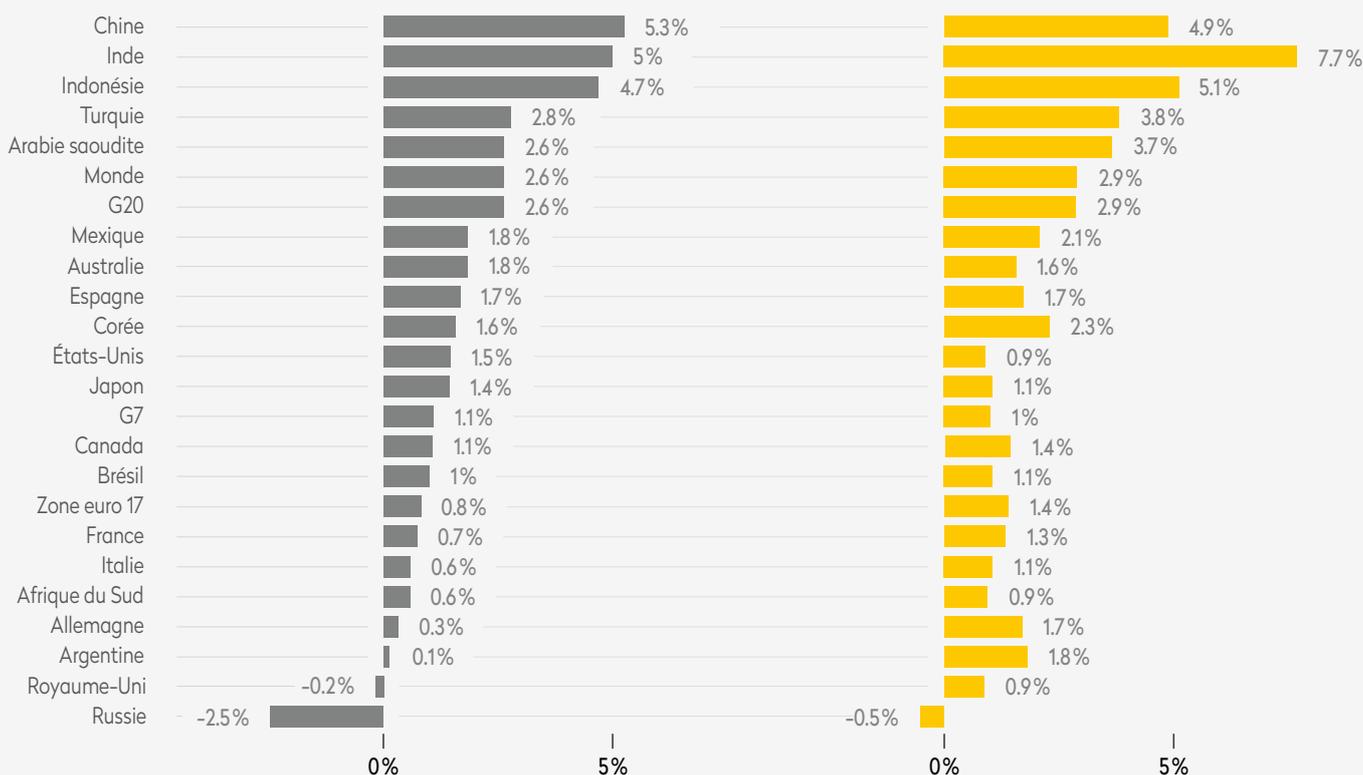
alimentaires et de l'énergie et la complète réouverture de la Chine, sont autant de signaux positifs du point de vue de l'économie mondiale.

Ainsi, globalement, si la croissance mondiale a ralenti pour s'établir à 3,2% en 2022, bien en-dessous des prévisions, une certaine stabilisation

est à attendre, quand bien même les impacts de la guerre en Ukraine et ceux engendrés par la crise du coût de la vie et le ralentissement de l'activité en Chine continuent de peser sur les prévisions. Ainsi, la croissance mondiale devrait rester inférieure à son niveau tendanciel en 2023 et 2024, s'établissant à 2.6% et 2.9% respectivement.

## Projections de croissance du PIB réel pour 2023 et 2024

Glissement annuel en %

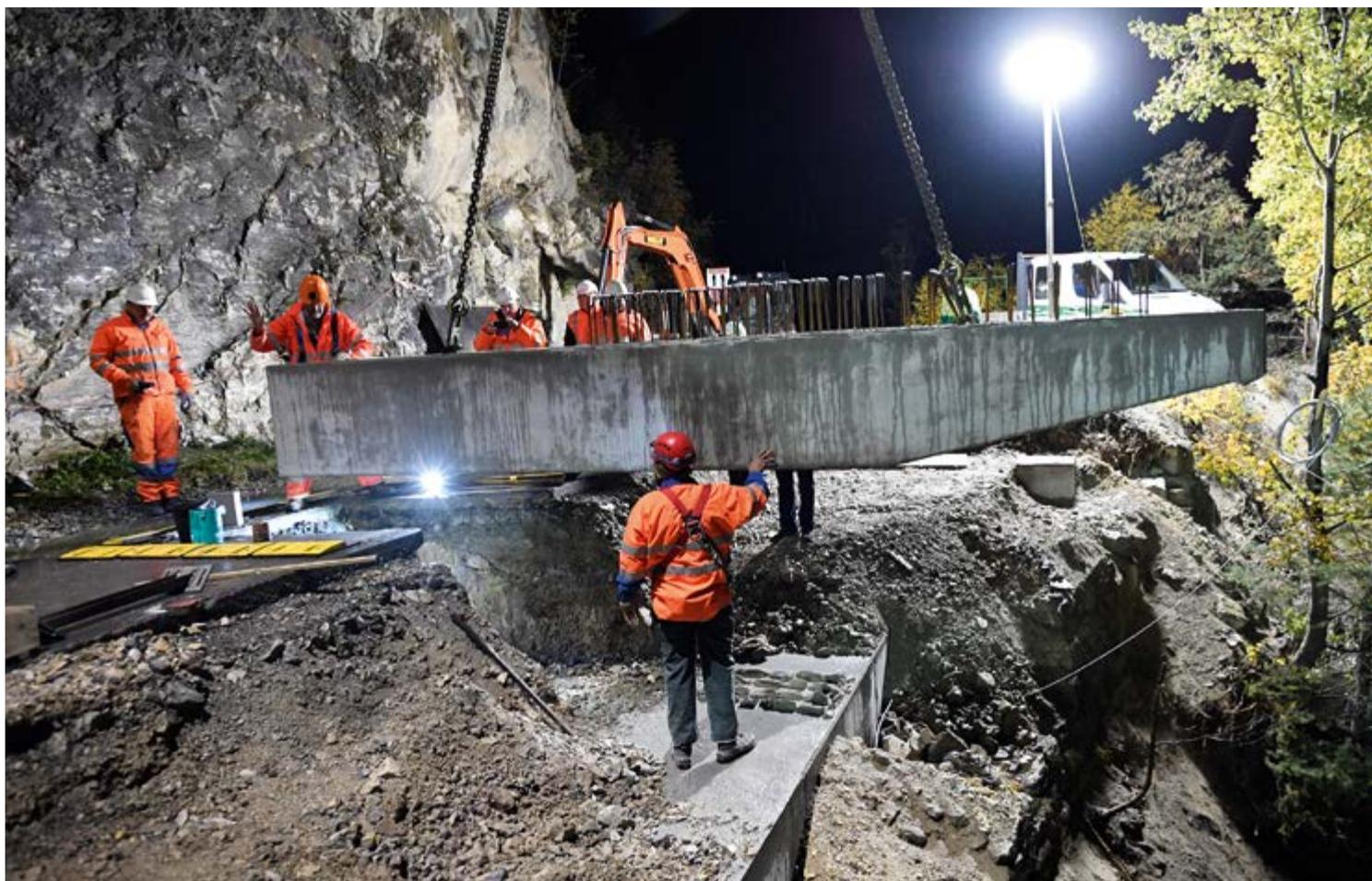


Par exemple, dans la zone euro, la croissance devrait s'installer à 0,8 % en 2023, mais remonter à 1,5 % en 2024 à mesure que l'effet du niveau élevé des prix de l'énergie disparaît. En Chine, la croissance devrait rebondir pour atteindre 5,3 % cette année et 4,9 % en 2024. Ces perspectives dépendent évidemment de l'attitude du géant asiatique face aux bouleversements

géopolitiques induits par la guerre menée par la Russie.

En revanche, l'inflation continue de préoccuper et de peser sur les économies mondiales. Si l'inflation globale diminue, l'inflation sous-jacente demeure élevée, sous l'effet des fortes hausses des prix des services, de l'augmentation des marges dans certains secteurs et

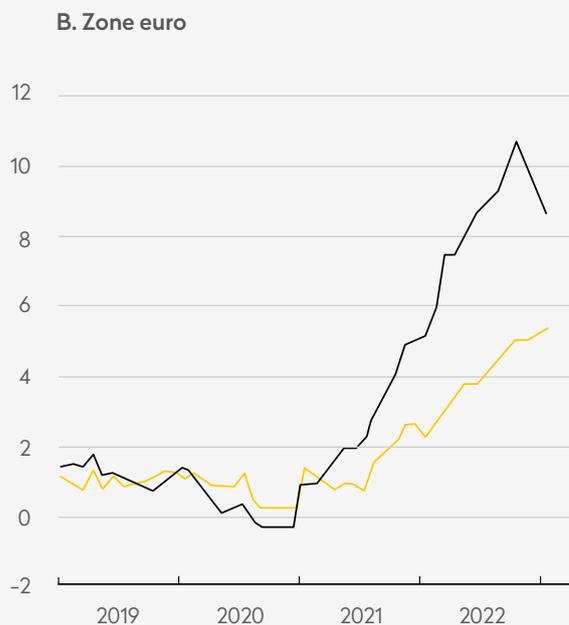
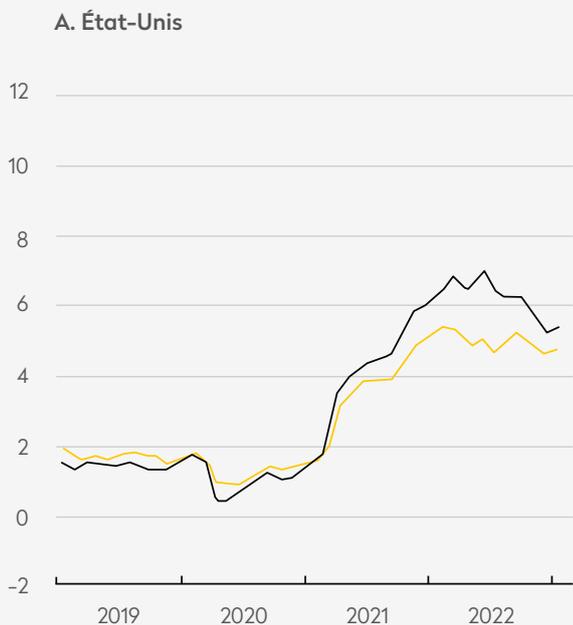
des pressions à la hausse exercées sur les coûts par la situation tendue des marchés du travail. Cette situation préoccupe largement puisque la persistance de l'inflation sous-jacente dans les grands pays industrialisés conduit les experts à prédire la mise en œuvre de politiques monétaires plus restrictives et donc à freiner la demande mondiale.



## L'inflation sous-jacente s'avère persistante

Pourcentage, glissement annuel

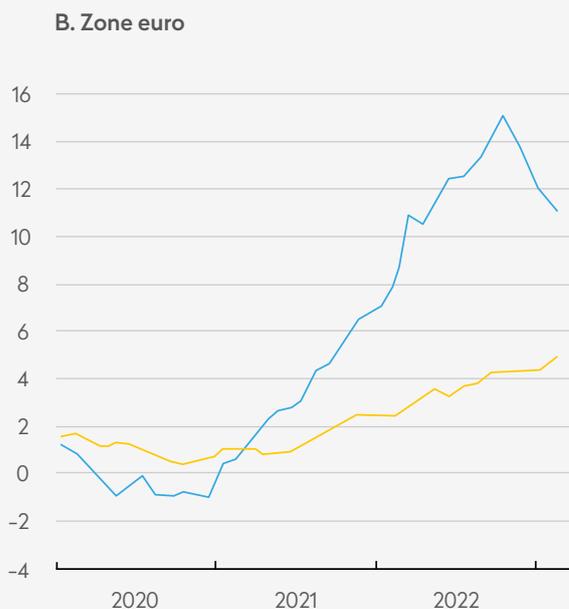
■ Inflation globale    ■ Inflation sous-jacente



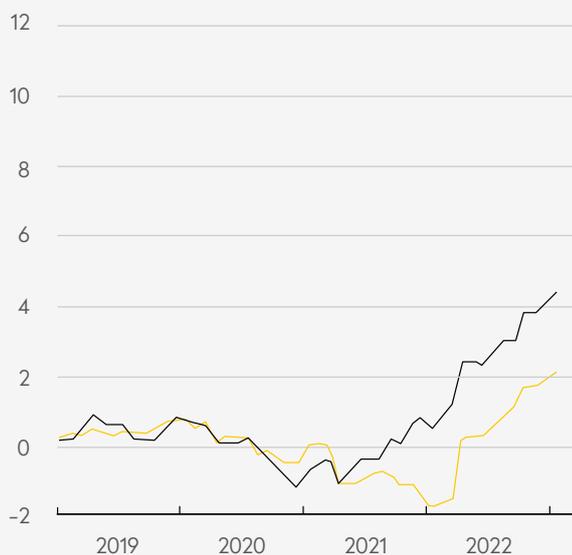
## L'inflation des services continue d'augmenter

Pourcentage, glissement annuel

■ Services    ■ Biens



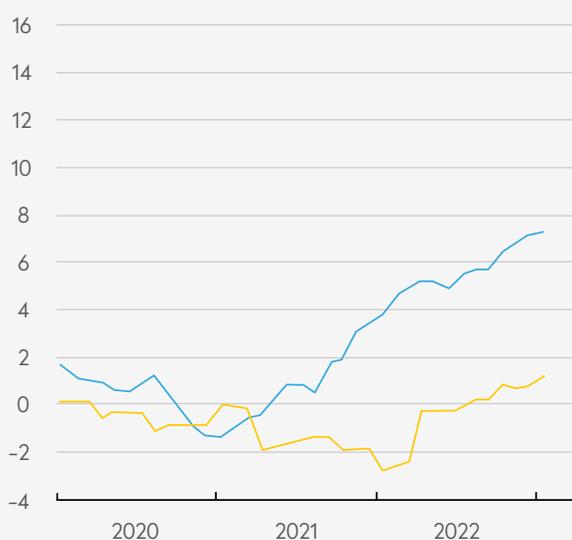
## C. Japon



Pour l'OCDE, «l'amélioration des perspectives reste fragile. Les risques sont devenus un peu mieux équilibrés, mais ils demeurent orientés vers une péjoration de la situation. L'incertitude qui entoure l'évolution de la guerre en Ukraine et ses effets dans leur globalité constituent un sujet de préoccupation majeur. Les conséquences précises des changements de politique monétaire sont difficiles à évaluer et ils pourraient continuer de mettre au jour des vulnérabilités financières liées à un endettement élevé et à la valorisation excessive de certains actifs ainsi que pour des segments financiers spécifiques. Des tensions pourraient aussi réapparaître sur les marchés mondiaux de l'énergie, se traduisant par de nouvelles flambées des prix et une augmentation de l'inflation.»

Ce bilan est à peine contrebalancé par la tout aussi prudente conclusion du FMI, lors de la publication de ses premières perspectives de l'année, en janvier 2023: «La croissance économique a fait preuve d'une résilience inattendue au troisième trimestre de l'année dernière, grâce à la vigueur du marché du travail, à la bonne tenue de la consommation des ménages et des investissements des entreprises, et à une adaptation qui s'est révélée plus solide que prévu à la crise énergétique en Europe. La situation de l'inflation s'est également améliorée, et les mesures globales prises par la plupart des pays sont désormais réduites.»

## C. Japon



# Contexte suisse

## Pas de récession en vue

Le seco est pessimiste et le fait savoir, par la voix de son Groupe d'experts, lesquels confirment leurs dernières prévisions conjoncturelles: la croissance de l'économie suisse sera nettement inférieure à la moyenne, de 1,1% en 2023 pour s'élever péniblement à 1,5% en 2024. Le PIB de la Suisse a stagné au 4e trimestre 2022. Les branches économiques sensibles à la conjoncture internationale ont été freinées par le contexte difficile, et les exportations de marchandises ont reculé. Dans notre pays, cependant, la nette amélioration de l'emploi a contribué à la progression de la demande intérieure.

Suite aux dernières données sur l'inflation suisse de février 2023, les économistes d'UBS ont laissé deviner des élans d'espoir tronqués en publiant des révisions à la hausse et en tablant à la fin du premier trimestre sur un taux d'inflation annuel moyen de 2,5% pour 2023 contre 2,1% précédemment. Cette évolution s'explique par une hausse de l'inflation nettement plus forte que prévu au début de l'année. Après avoir atteint 2,8% en décembre, l'inflation a grimpé à 3,3% en janvier en raison des prix de l'électricité et à 3,4% en février suite à la hausse des tarifs aériens.

A moyen terme, les experts s'attendent à ce que l'inflation revienne à un niveau nettement plus bas. Elle devrait tomber à environ 2% au premier semestre et

se maintenir ainsi au second, du fait de la stabilisation des prix de l'énergie. L'objectif de stabilité des prix pourrait donc être atteint au second semestre.

Ces analyses sont confirmées par les experts du seco, pour qui «l'inflation devrait aussi rester relativement élevée pour le moment» pour atteindre une moyenne de 2,4% en 2023.

Quant à la consommation privée, elle devrait enregistrer une hausse modérée durant les trimestres à venir, stimulée par la bonne tenue du marché du travail et l'augmentation des salaires nominaux. Vu la situation générale, l'augmentation des investissements devrait être inférieure à la moyenne.

## Prévisions conjoncturelles pour la Suisse

sauf ment. contraire, variation en %, contributions en points de pourcentage,  
PIB et composantes: valeurs réelles désaisonn.; commerce extérieur: sans objets de valeur

	2021	2022	2023*		2024*	
<b>Produit intérieur brut (PIB) et composantes, valeurs corrigées des événements sportifs**</b>						
PIB	3.9	2.1	1.1	(1.0)	1.5	(1.6)
Consommation privée	1.7	4.0	1.5	(1.5)	1.2	(1.3)
Consommation de l'État	3.5	-0.5	-0.6	(-2.1)	-1.8	(-2.1)
Investissements dans la construction	-3.0	-4.3	-1.3	(-0.2)	0.2	(0.1)
Investissements en biens d'équipement	8.1	1.1	1.7	(1.7)	1.3	(1.4)
Exportations de biens	10.7	1.5	3.0	(3.0)	4.9	(4.9)
Exportations de services	8.0	10.5	4.7	(4.7)	3.5	(3.5)
Importations de biens	4.3	8.0	2.0	(2.0)	3.3	(3.3)
Importations de services	4.3	2.4	6.5	(7.0)	4.5	(4.5)
<b>Contributions à la croissance du PIB, valeurs corrigées des événements sportifs**</b>						
Demande intérieure finale	2.4	1.8	0.9	(0.8)	0.6	(0.7)
Commerce extérieur	3.4	-0.3	0.3	(0.2)	0.9	(0.9)
<b>Marché du travail et prix</b>						
Emplois en équivalents plein temps	1.0	2.7	1.1	(0.7)	0.7	(0.7)
Taux de chômage en %	3.0	2.2	2.0	(2.3)	2.3	(2.4)
Indice des prix à la consommation	0.6	2.8	2.4	(2.2)	1.5	(1.5)
PIB, non corrigé des événements sportifs	4.2	2.1	0.8	(0.7)	1.8	(1.9)

Sources: OFS, SECO

\*Prévisions du 16.03.2023 du Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions. Prévisions du 13.12.2022 entre parenthèses.

\*\*Sont concernés par les effets des événements sportifs: PIB, exportations de services, importations de services, commerce extérieur.

# En Valais et dans le secteur principal de la construction

## Bonne tenue globale de la construction

Selon l'enquête trimestrielle de la Société suisse des entrepreneurs, le secteur principal de la construction va connaître un «léger ralentissement de la conjoncture au cours de 2023».

En attendant, l'année 2022, conforme aux prévisions, a permis de comptabiliser pour la branche au niveau national un chiffre d'affaires de 23,3 milliards de CHF, soit une augmentation nominale de 0,7 % par rapport à 2021. Cependant, le niveau des marges bénéficiaires est resté globalement bas en raison de l'impossibilité de répercuter entièrement la hausse des prix des matériaux, particulièrement importante durant l'année écoulée.

Tous les secteurs d'activité n'ont pas connu une même évolution durant l'année en termes de perspectives. Ainsi, après que le secteur de la construction non-résidentielle a, en 2021, comblé le retard de l'année 2020 causé par la crise du coronavirus, ses commandes ont diminué de 12% en 2022. Le secteur du logement a également enregistré moins de commandes, contrairement au secteur public.

Le début du premier trimestre 2023 a marqué une forte hausse, avec un chiffre impressionnant de + 6,4 % par rapport au même trimestre de l'année précédente ; mais, selon toute vraisemblance, le reste de l'année ne se maintiendra pas à ce niveau et les experts prédisent une diminution de 1% du chiffre d'affaires de la branche par rapport à 2022.

Cette même importante relance a été perçue en Valais, toutes branches confondues, puisque la BCVs annonce un PIB valaisan progressant de 4,3% en 2022, de manière plus importante que la moyenne suisse chiffrée à 2%. Pour 2023, la perspective est plus sage avec un PIB valaisan en hausse de 0,9%, tout de même plus positive que la croissance prévue sur le plan suisse. Cette bonne reprise a eu des répercussions positives sur l'emploi et on a vu une année 2022 marquée fortement par une baisse quasi historique du chômage. Pour 2023, les équivalents plein temps en Valais devraient augmenter de 0,5%. Cette bonne dynamique est due principalement, selon la Banque cantonale, à une reprise importante des activités du secteur de l'hôtellerie-restauration et au maintien de celles de la branche pharmaceutique dans notre canton.

Bien évidemment, la construction est elle aussi influencée par ce climat plutôt positif, avec un chiffre d'affaires en hausse au premier trimestre 2023 et un taux de chômage saisonnier en baisse de plus de 17% en février. De bonnes perspectives en matière d'investissement public continuent d'assurer une forme de confiance, tout comme un marché de la construction résidentielle ou non résidentielle toujours compétitif. Par ailleurs, il est heureux de constater que la politique fiscale privilégiant l'accès à la propriété contribue encore à atténuer les effets de la hausse des taux d'intérêt.

Ces chiffres ne doivent pas masquer une situation de plus en plus tendue sur le marché du travail et les difficultés d'approvisionnement en matériaux, qu'elles soient structurelles ou passagères, que connaît le secteur principal de la construction.



# Rapport de gestion

## **Construisons plus de ponts et moins de murs**

Cette citation de Newton est reprise à dessein pour nous encourager, chacun à notre échelle, à poser une pierre en faveur de la construction, à bâtir des ponts entre cultures, peuples, pays, plutôt que d'ériger des murs qui, au-delà de leur caractère défensif, ne provoquent qu'isolement et cloisonnement.

Une question va nous occuper tout au long de ce rapport : Avons-nous souhaité ériger des murs de protection de nos traditions, de nos valeurs, ou construit des ponts au profit d'un renouveau, et ce malgré notre histoire, nos traditions ou notre caractère forgé dans la pierre et tempétueux comme notre fleuve ?

## L'AVE

L'accession à la présidence de Gaëtan Reynard, qui devient ainsi le 9<sup>e</sup> président de l'histoire AVE, est un événement marquant de ce millésime 2022. En effet, qui dit changement de présidence comprend changement d'objectifs, de feuille de route et de style également. Les différentes personnalités qui se sont succédé depuis 1919 le démontrent : toutes ont tracé des chemins bien spécifiques, différents, nous forçant à adapter nos besoins et moduler nos offres de manière constante.

Notre actuel président est un homme de contact. Il aime échanger, démontrer, convaincre. S'il peut demeurer ferme dans ses convictions, il sait cependant écouter. Opposé au conflit pour le conflit, il met la réflexion et la confrontation des idées au centre des débats, persuadé que le dialogue mène à des solutions adaptées pour tous.

C'est ainsi que, dès sa nomination, de nombreux contacts ont été initiés avec nos différents partenaires, soit pour tenter d'aplanir les obstacles, d'expliquer des situations parfois spéciales et essayer de trouver des axes d'action communs pour notre branche, notre pays, notre canton.

Cette volonté de conciliation, si elle n'a pas vraiment porté ses fruits, a certainement démontré que l'AVE, même si elle est souvent sûre de son bon droit et de la pertinence de ses interventions, a souhaité systématiquement construire des ponts vers ses différents interlocuteurs.

*Premier objectif de Gaëtan Reynard : la formation. Et comme le disait fort bien Victor Hugo « Celui qui ouvre des écoles ferme une prison. »*

The background of the image is heavily blurred, showing large, bold letters in black and yellow. The letters 'WE' are visible at the top, and 'WIC' is visible below them. The overall color palette is dominated by yellow and black, with some grey and white tones from the blur.

**Formation  
professionnelle**



# Masterplan

La nouvelle philosophie arrêtée par les organes centraux et l'assemblée des délégués a généré de nombreuses inquiétudes, exprimées envers les nouvelles configurations et conditions qui conduisent à une baisse significative des heures dévolues à la formation des conducteurs de travaux, ce pilier si important pour la gestion de nos chantiers.

C'est ainsi que, sans vouloir nous y opposer, et de concert avec la Région romandie, une alternative a été élaborée, laquelle eut permis d'étoffer notre offre de formation - ce qui n'est pas inintéressant dans le contexte de pénurie actuel - et de maintenir une école supérieure (ES), comme auparavant.

L'offre aurait pu donc être, au choix des candidats, soit des filières de formation continue axées sur la pratique et dispensées en école (HES et ES), soit un examen professionnel supérieur (EPS) menant à un diplôme fédéral.

Les têtes de pont avec Zurich avaient été édifiées et les discussions préalables laissaient penser que les intérêts communs seraient pris en compte pour aboutir à la modification du projet en ce sens. Las, c'est un mur qui s'érigea entre une majorité suisse alémanique et la Romandie. Manque de débat, de volonté de compromis, de compréhension, de persuasion et même de respect furent les ferments de ce résultat, ce que nous regrettons.

Le Masterplan entre dans sa phase finale, avec une réflexion sur l'avenir de notre profession, ses besoins futurs, sur les défis également qui ne manqueront pas de naître compte tenu de l'évolution extraordinaire et toujours plus rapide des technologies.

Un examen pour tous en même temps. Une nouvelle fois, l'unité peut paraître opportune pour assurer une équivalence en termes de qualité. N'en demeure pas moins qu'elle doit passer par l'écoute et la compréhension des besoins de nos entreprises sur le terrain et de leur activité propre. Ce n'est donc pas une solution unique et à l'image d'un neurone relié par différentes synapses, mais différents axes qui se rejoignent évidemment par des ponts qu'il faudra construire. Et nous nous engageons en ce sens en travaillant d'entente avec la base lors des

assemblées locales et dans les différentes commissions concernées.

Tous nos remerciements vont à celles et ceux qui façonnent le futur de notre branche, qui œuvrent sur le terrain et dont il est important de connaître l'expertise. De même, les excellentes relations entretenues avec nos professeurs nous permettent de tenir un discours convaincant. C'est ainsi que les cours interentreprises ont pu être maintenus avec une durée conséquente et que les différentes matières, au cœur du quotidien de nos travailleurs, devraient être conservées.

En effet, nous ne pensons pas que, même si importants, le développement durable, la résilience, soient des éléments décisifs pour des maçons, mais bien plus l'élaboration de plans, leur lecture et l'établissement de rapports pour quantifier et contrôler le travail réalisé.

# E-Learning

Le confinement, les technologies, ont conduit à une forme d'enseignement inédite, beaucoup plus individuelle, mais qui donne la possibilité d'apprendre à son rythme selon ses besoins et à tout moment. Notre plateforme E-Learning &

E-Campus de formation en ligne sur les machines de chantier (Cours de base) et sur les modifications de l'Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst 2022) notamment, est un succès que nous allons constamment étoffer.

# Réalité virtuelle

Ces évolutions nous forcent évidemment à mieux comprendre les nouvelles générations et à modifier nos comportements en conséquence. C'est ainsi que nous avons créé une nouvelle association F360, en partenariat avec l'Ecole Ardévoz, la SUVA, le Bureau des métiers et Hôtellerie Suisse, avec pour but de développer une bibliothèque de formation axée sur la réalité virtuelle, laquelle devrait permettre aux travailleurs allophones et/ou sans connaissances de base, d'apprendre les

langues, les termes techniques et de se familiariser avec un chantier.

Un projet-pilote ayant trait à la sécurité sur les chantiers, notamment la sécurisation de ceux situés en bordure de routes, est à l'étude. Toutefois, le virtuel ne pourra jamais complètement suppléer les cours en présentiel, où le retour d'informations, la confrontation des idées et des problèmes rencontrés demeurent toujours essentiels à l'assimilation.

D'une simple démonstration en 2019 par la SUVA sur notre stand du 100ème à la foire du Valais aux travaux actuels, le développement est incroyable : Un casque, deux manettes et le tour est joué ! Vous vous trouvez sur un chantier, devez saisir des objets, les poser au bon endroit et la sanction est immédiate. L'intelligence artificielle reconnaît les lacunes et l'exercice se répète jusqu'à ce que la matière soit digérée.



# Lobbying

2022 fut marquée par une recrudescence de contacts entre les différents partenaires et une volonté commune de travailler ensemble. Les événements ayant marqué les années précédentes et la présente ont démontré tant le besoin de souplesse dans la communication que de consultations constantes rapprochées, pour aboutir à des informations claires, réfléchies et défendables. De cette proximité naissent la confiance, la transparence, deux piliers essentiels pour des partenaires pour parvenir à des solutions en adéquation avec les besoins de chacun.

Ces procédures plus légères ont démontré leur capacité à produire des résultats. Le lobby entre personnalités est important et leurs compétences favorisent évidemment les discussions et, finalement, une mutuelle compréhension.



# Marchés publics : nouvel accord intercantonal

Le Parlement cantonal vient d'achever ses travaux de 2<sup>e</sup> lecture et a accepté l'adhésion au nouvel accord intercantonal sur les marchés publics, lequel ancre la qualité au même niveau que le prix.

Le travail effectué en amont par une commission tripartite, les discussions en bilatéral avec les techniciens de cette

législation, ont abouti à l'élaboration d'une loi bien novatrice par rapport à celle édictée par les autres cantons.

L'ordonnance qui va devoir être rédigée est également négociée dans le but partagé d'aider les différents acteurs à mieux comprendre et utiliser cette loi pour le bien des communautés, des

entreprises et finalement pour notre canton.

Dans ce cas également, des séances techniques portant sur des sujets particuliers ont permis de dégager un consensus.

# Soumissions électroniques

Le dossier des soumissions électroniques, fruit d'un postulat de Manfred Schmid déposé en 2018, nous a occupés ces dernières années, années durant lesquelles nous avons à maintes reprises annoncé sa réalisation avec enthousiasme pour être contredits quelque temps plus tard.

Sans que soit démontrée une volonté de refuser les nouvelles pratiques, il s'est avéré que, parfois, les directives qui viennent d'en haut n'atteignent pas forcément la base. Ainsi, une discussion avec l'ingénieur cantonal et les chefs d'arrondissement a abouti à la fixation d'une date, le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour que

les soumissions électroniques soient appliquées sur l'ensemble du canton. Une simple séance aura donc suffi pour clore le dossier, effet que de nombreuses lettres et interventions n'avaient pas réussi à produire. Les bonnes personnes au bon endroit sont donc la clé d'un travail efficient et de qualité.

# Taux de régie

Le dossier du taux de régie a également été résolu par l'établissement d'un système qui, même s'il n'est pas parfait, est au moins formellement applicable avec l'Etat du Valais et son Service de la Mobilité, lequel décide de sa formule et arrête les montants horaires. En ce sens, la Comco n'a aucun moyen de le dénoncer et d'y voir une entente cartellaire.

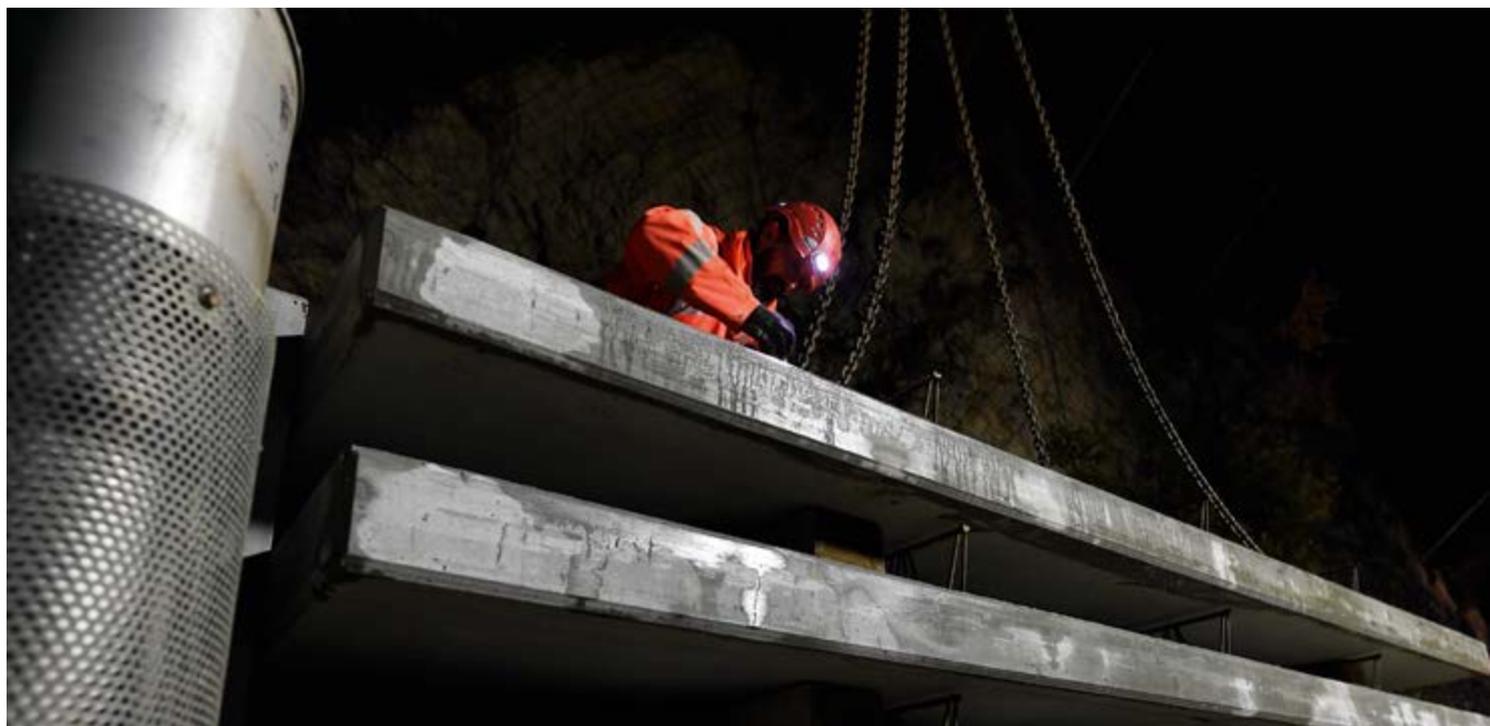
Le taux de régie se décline en 4 classes et c'est le dernier taux officiel de la Suisse romande qui sert de base, auquel

s'applique l'indice des frais de personnel édité par la SSE en début d'année. Il est donc extrêmement simple de le déterminer et l'Etat du Valais a admis les salaires moyens en rapport aux différentes populations de travailleurs qui gravitent dans notre secteur, qualifiés, moins qualifiés, pour ensuite appliquer uniquement ce taux.

L'année dernière, en raison de la guerre en Ukraine, l'indice n'avait pas été établi, ce qui posait problème pour les travaux

en régie sous revue. Après intervention, l'Etat a accepté d'indexer le taux de l'année précédente avec l'augmentation négociée entre partenaires sociaux.

Cette souplesse s'est construite une nouvelle fois autour d'une discussion en tête à tête, tout en compréhension, pour qu'une solution adéquate soit dégagée et formellement praticable.



# Triages forestiers et concurrence déloyale

La concurrence déloyale par les triages forestiers fait partie du dossier des Marchés publics.

Une soumission avait en effet été transmise à un triage forestier pour effectuer des travaux de génie civil. Or, celui-ci n'aurait pas dû être invité ni recevoir le marché puisqu'il ne respectait pas les CCT du secteur principal de la construction, condition mise en évidence par l'ingénieur dans la soumission. De surcroît, les subventions croisées entre le maître de l'œuvre, en l'occurrence une commune, et cette entité auraient à elles seules dû conduire à son exclusion.

Les travaux lui ont malgré tout été adjugés et l'AVE a déposé un recours au nom de ses membres pour faire reconnaître que les CCT du marché mis en soumission étaient déterminantes et devaient être respectées. A défaut, une concurrence déloyale odieuse, tant dans sa motivation que dans sa réalité, verrait le jour et mettrait à mal toutes les CCT patiemment négociées.

Le Tribunal cantonal a malheureusement préféré ne pas intervenir dans cette affaire, indiquant simplement que les buts d'un recours par une association n'étaient pas remplis, s'agissant d'une procédure sur invitation, et donc non profitable à l'ensemble des membres mais seulement à quelques intéressés. Or, l'élément mis en exergue n'était pas l'attribution du marché à proprement parler mais bien plus le respect des CCT.

Les voies de recours au Tribunal fédéral n'étant pas ouvertes, nous avons tenté, par le biais de la loi sur les Marchés publics, d'y faire inscrire la possibilité de recourir par les Commissions paritaires, pour éviter que les entités publiques puissent agir impunément, au mépris du droit.

Le Parlement n'a pas compris la démarche dans l'immédiat et l'a refusée en première lecture. Après des actions menées auprès du Chef de

service pour débattre de ce sujet et des mesures correctrices proposées, dans un but de conciliation et de confiance, il a été renoncé à l'inscription de cette protection dans la loi, ayant reçu confirmation que les triages forestiers seraient informés de cette problématique et qu'il leur serait très clairement signifié qu'ils ne doivent pas soumissionner de tels marchés.

Le Chef de département, qui s'en était pris un peu violemment à notre association, a également reconnu le problème, compris notre démarche, pour finalement la saluer. Nous avons donc construit des ponts entre les différents intervenants. Espérons que ces derniers seront utilisés à bon escient.

# Ressources minérales et recyclages : un impératif économique et écologique

## Approvisionnement

Ce dossier ne cesse de prendre de l'ampleur, tant par sa gravité que par la difficulté à trouver des solutions pour éviter des paradoxes assez troublants.

A une époque où le réchauffement climatique est dans tous les esprits et qu'il convient d'économiser, de préserver, il est inconcevable de ne pouvoir extraire en Suisse des sables, des roches, alors qu'ils sont en quantité suffisante et que cette situation conduit à importer ces matériaux par des moyens de transport très polluants sur de nombreux kilomètres.

Nous nous sommes approchés des responsables de l'environnement du canton du Valais, du nouveau pédologue cantonal et des services, pour comprendre en finalité que leur pouvoir d'appréciation dans les dossiers en rapport à l'application de la législation fédérale était extrêmement restreint, que la pesée des intérêts était quasi inexistante en raison d'une nouvelle fois d'un droit restrictif dont l'interprétation rigide a été à plusieurs reprises confirmée par les tribunaux.

Cela étant, les premiers pas ont été faits et l'Etat a rédigé une directive pour que les matériaux recyclés qui proviennent de notre secteur puissent être employés dans le cadre de travaux sur routes et de nouvelles constructions. Elle eut pu être plus ambitieuse, car le savoir-faire de nos

laboratoires est reconnu et que la part de certains matériaux pourrait être plus importante, sans impacter sur la qualité et la durabilité de ces derniers.

Cependant, même en utilisant tous les matériaux recyclés, le déficit en matières premières est toujours aussi important puisque 25% est la part maximum qui serait à disposition.

Or, comme pour l'énergie, où des mesures d'urgence ont été prises, il conviendrait de faire de même pour l'approvisionnement, pour éviter en particulier la pollution, qu'elle soit du bruit, de l'air, la production de CO<sup>2</sup> etc.

## Améliorations foncières

Lorsqu'un parlement décide, la phrase assénée par son président est: «le dossier est transmis au Conseil d'Etat pour exécution». Autrement dit, ordre est donné et charge à l'exécutif de le réaliser. Mais... L'enchevêtrement des lois fait que la loi dispose et que les matériaux propres extraits lors de constructions, dûment triés, ne peuvent être utilisés sur place et se retrouvent en quantité - et c'est un non-sens total - dans des décharges qui ne sont pas dévolues à ce type de matériaux. Et ce à des coûts exorbitants sans une véritable contreprestation.

En effet, les horizons A et B d'un profil sol devraient être utilisés puisqu'il s'agit de terres à sauvegarder.

Ainsi, la motion requérant une procédure plus souple pour aplanir et corriger des terrains agricoles afin de faciliter les utilisations et le travail sur ces derniers, s'est heurtée à des décisions légales fédérales plus contraignantes et hélas peu compréhensives des besoins et du bon sens. Les demandes seront donc traitées plus rapidement, mais systématiquement sanctionnées par une réponse négative contre laquelle les différents recours n'ont que peu de chances de succès.

Il convient donc de trouver de nouveaux éléments pour pouvoir, comme voulu par les politiques, utiliser les matériaux que nous devons traiter, gérer, séparer, et non pas les stocker contre rémunération dans des décharges prévues pour des matières impropres à la consommation.

Des discussions se sont engagées pour trouver des solutions communes et ont pu, une nouvelle fois, faire comprendre les besoins de chacun. Si la solution n'a pas encore été dégagée, la volonté d'aplanir les points de frictions et d'envisager les actions à entreprendre, et à quel niveau, pour les atténuer respectivement les éliminer, est perceptible. Mais le mille-feuille législatif est de la haute pâtisserie...



**Politique  
patronale**



# CN 2023 pour le secteur principal de la construction

2023 coïncide avec le renouvellement complet de la Convention nationale qui fixe les conditions de travail de plus de 90'000 travailleurs.

Notre histoire, notre culture, ainsi que les besoins générés et l'évolution constante de notre formation se sont cristallisés au fil du temps dans des textes assurant une égalité de traitement entre tous, que ce soit entreprises ou travailleurs.

Nous avons maintenu, l'année précédente, le pouvoir d'achat de nos collaborateurs en octroyant de manière globale la compensation du renchérissement 2021, renchérissement qui, exacerbé par le conflit en Ukraine et d'autres contextes économiques, a progressé massivement pour se fixer à 2.8% en décembre.

En 2022, les discussions entre partenaires sociaux suisses semblaient rudes, les augmentations de salaire et la flexibilité étant au centre des préoccupations.

Le Comité AVE a mis sur pied une commission flexibilité, laquelle a analysé les éléments qui influent sur notre activité, tels que report de travaux, canicule, intempéries, et déposé un projet en la matière.

Au niveau national, les besoins paraissent toutefois plus conséquents, puisque des documents laissent envisager 58 heures de travail par semaine, temps de voyage compris. L'introduction d'une telle solution n'aurait pas manqué, selon l'AVE qui s'est positionnée très fortement contre cette velléité, de péjorer l'attractivité de notre branche, à une époque où le travail n'est plus la pierre de touche des nouvelles générations et où les loisirs priment.

Finalement, après une séance de négociations se terminant aux aurores, les partenaires sociaux nationaux sont parvenus à un accord dont l'aspect essentiel est l'absence de vide conventionnel, fournissant ainsi à notre branche un parapluie de sécurité face aux entreprises étrangères, temporaires et dissidentes.

L'augmentation salariale, fixée à 150 francs par mois pour tous, ne comble pas totalement le renchérissement pour bon nombre de collaborateurs. L'AVE a toujours déploré l'octroi de montants forfaitaires, lui semblant essentiel de maintenir une différence entre les travailleurs au bénéfice de diplômés et les autres. En effet, dans le cas contraire, la question pourrait se poser de la pertinence de se former pour une reconnaissance qui s'amenuise...

Nous avons mené par la suite des discussions avec nos partenaires syndicaux pour pouvoir porter en déduction de ce montant, en partie du moins, l'augmentation octroyée de manière obligatoire et générale en 2022. Ceux-ci n'ont pas fait preuve de bon sens et érigé un mur plutôt qu'un pont en se retranchant derrière une interprétation littérale de l'accord suisse, faisant fi malheureusement de toute la philosophie déployée depuis des années sur le plan cantonal. Nous avons donc initié le débat afin de rédiger une nouvelle CCT locale moderne, tenant compte des réalités de la branche, des aspirations des entreprises mais aussi des travailleurs, afin de pouvoir au mieux et avec sécurité exercer notre activité.

# e-Badges

L'AVE a été un promoteur - et l'est toujours - du badge d'entreprise qui permet le contrôle des entités sur le chantier en termes de paiement des charges sociales et du respect des CCT, contrôle dévolu aux Commissions paritaires notamment dans le cadre de la législation sur les marchés publics.

Le nouveau Chef du département de la Santé, des affaires sociales et de la culture, a trouvé cette solution pertinente, jugeant qu'en la matière un partenariat public-privé entre Etat du Valais et Partenaires sociaux de la construction serait novateur et peut-être signe d'une nouvelle façon de travailler.

La volonté de créer une base cantonale, actualisée dans un premier temps pour la construction, s'est donc vite concrétisée et le projet e-Badges a été lancé. La loi a été rédigée et cristallise cette volonté de partenariat en indiquant très clairement les mots «en accord avec».

Dans un but d'efficacité, il semblait évident que rallier le Système d'information Alliance construction SIAC - représentant les partenaires sociaux du gros et second œuvre - était pertinent. Après des discussions très soutenues et

animées avec Nico Lutz (Vice-président SIAC) pour l'établissement d'une attestation CPP apte à satisfaire nos besoins, une solution a pu être trouvée, ce qui devrait aboutir à un système de badge très complet dès 2024.



# constructionvalais

Le Président de constructionvalais n'est plus issu de l'AVE. C'est en effet Vincent Bonvin, à la tête du Bureau des métiers, qui a pris la succession d'Alain Métrailler. Une première dans l'histoire d'une entité dont le potentiel ne cesse de croître et qui, par son travail et son sérieux, devient une faïtière que l'on consulte et que l'on souhaite associer à des projets.

Il est réjouissant de constater que les différentes associations, ou piliers qui la constituent, se comprennent et

travaillent de concert. Comme dans une coopérative, chacune y a droit à la même attention et au même respect.

Mise en consultation, la loi sur l'énergie fut un élément marquant et l'apport de spécialistes en la matière déterminant dans le lobby politique conséquent mis en œuvre dans le cadre de son élaboration. Désormais, les représentants de la nation ont bien compris que l'on doit revaloriser nos bâtiments pour préserver notre environnement, assurer

notre approvisionnement et, finalement, continuer à promouvoir un Valais où l'on vit bien et qui sourit.

Les commissions rattachées à constructionvalais sont nombreuses et la secrétaire générale se démultiplie afin d'être présente sur tous les fronts, dès le début de l'acte de construire, pour combattre les législations tentaculaires improductives et démontrer l'implication de notre branche dans la promotion d'idées novatrices.

# Région Romandie

Vaste région de la SSE, la Romandie est également son plus grand contributeur financier par le versement d'un coquette somme de 2,3 millions par année dont CHF 700'000 uniquement pour notre canton.

Malgré tout, force est de reconnaître qu'elle peine à se faire entendre outre Sarine et à faire accepter sa différence, qui s'inscrit dans sa culture, son organisation, dans son histoire. Preuve en est le refus, par la Centrale, de projets qui n'ont pourtant pas d'incidences en Suisse alémanique mais qui apporteraient

des solutions ciblées et parfaites pour la Romandie et ses entreprises.

Il convient donc de tenter, comme avec les autres partenaires, de construire d'abord une passerelle, de la sécuriser, pour finir par bâtir un pont entre la Romandie et la région alémanique, non seulement pour y apporter nos idées mais aussi pour faire comprendre que ces requêtes émanent de la base, pour la base, et non contre l'association faïtière.

Pour convaincre, il faut anticiper, communiquer, rechercher des

informations, influencer. Avec un nouveau président et un secrétaire général expérimentés, l'on peut espérer que la conduite, le suivi des informations, la transparence, éléments si essentiels, seront fluides et constants.

En définitive, ne l'oublions pas, ce qui est bon pour une section romande est bon pour l'AVE et vice versa. Nous demeurerons solidaires, suivant le principe du bien commun, des projets qui ne manqueront pas d'arriver sur la table de travail de la Région.





**Prestations  
aux membres**

# Le guichet unique : un long chemin

L'encaissement des cotisations AVS, et par-là la concrétisation des objectifs de notre Président d'honneur Michel Buro, ouvrant la voie au guichet unique pour toutes les caisses sociales gérées par l'AVE, fut un sujet phare des dernières années.

Encouragés par l'enthousiasme témoigné par la Caisse MEROBA quant à cette initiative, nous pensions être à bout touchant. Nous avons adhéré à la FRMB, fédération romande des métiers du bâtiment, propriétaire et fondatrice de

dite institution, et déposé une demande officielle pour créer une succursale à l'instar de celle du Bureau des métiers.

Il ressort que le projet a dû être retardé sans que la faute directe nous incombent. En effet, suite à notre requête, l'Office fédéral des assurances sociales a analysé les procédures et l'organisation de la MEROBA, qui s'avèrent ne plus être en conformité avec les conditions légales actuelles, même s'il a été reconnu que la gestion et les prestations étaient assurées avec professionnalisme. La Meroba en tant que telle doit donc se restructurer pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et c'est seulement à ce moment que le dossier AVS-AVE pourra être réactivé.



# Caisses sociales



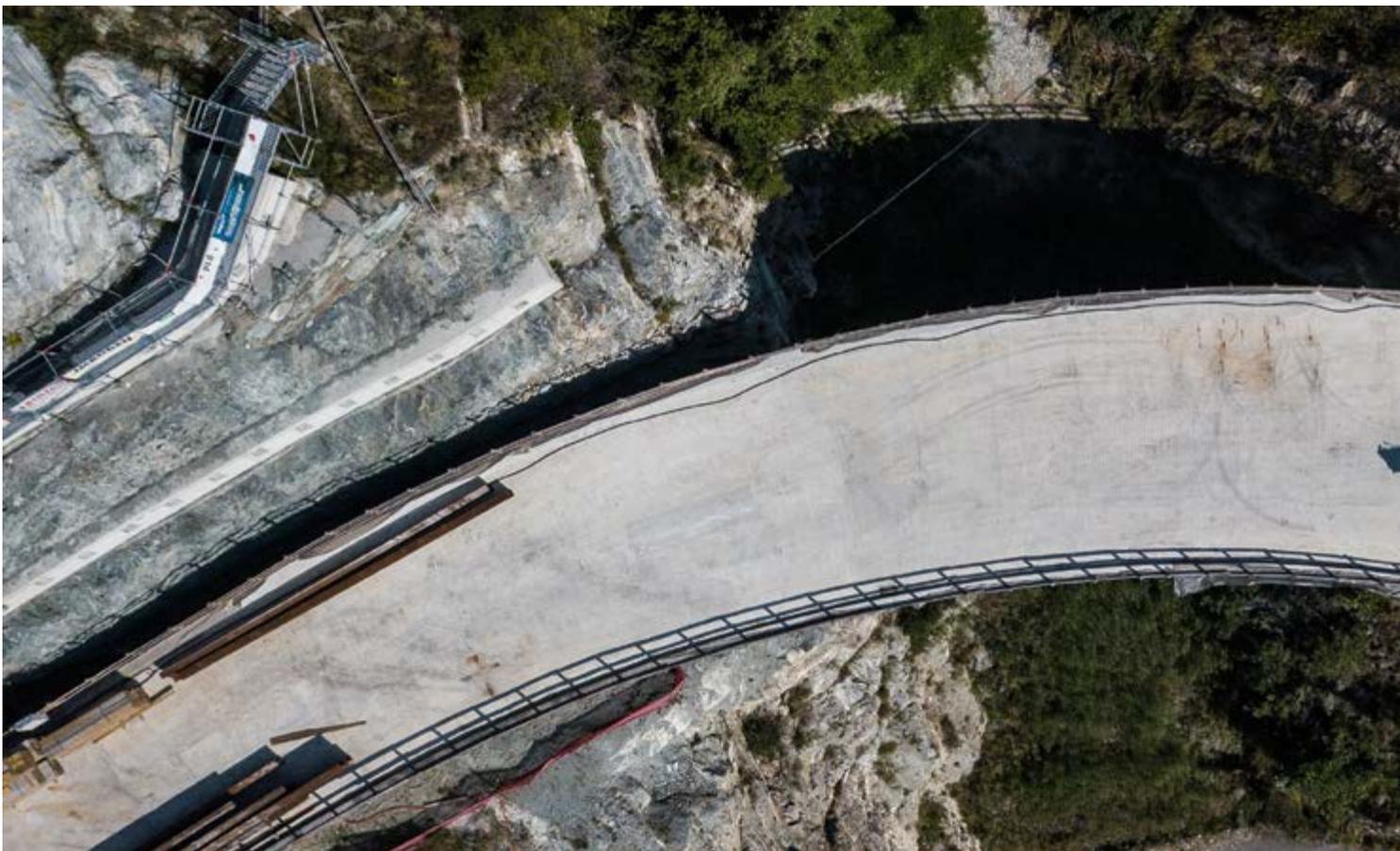
# CPCV- Caisse de pension

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. La guerre, qui peu à peu devient mondiale, a fortement influencé la bourse, un élément de recettes important. En effet, avec une fortune de plus d'un milliard de francs - certes avec des immeubles - l'influence des résultats de ce tiers cotisant n'est pas négligeable. Or, la contre-performance de -10.7% de notre portefeuille nous a méchamment impactés.

Fort heureusement, notre prudence, notre sagesse en la matière et un excellent taux de couverture de 122.4% à fin 2021, ont permis d'absorber cette baisse sans devoir déjà prévoir des mesures d'assainissement. Le début de l'année 2023 paraissait rassurant et voilà qu'un nouvel événement, à savoir la faillite d'une banque américaine, puis la disparition du Crédit Suisse, déstabilisent les marchés et plombent les perspectives. La peur

générée influe sur les investisseurs, les actions et donc les résultats.

La situation demeure stable toutefois grâce à la diversification de nos portefeuilles. Mais il est évident que le Conseil de fondation demeure très attentif à tous ces éléments pour pouvoir assurer la mission qui est la sienne, soit garantir un 2<sup>e</sup> pilier adapté à nos travailleurs.



# CAFIB - Caisse d'allocations familiales

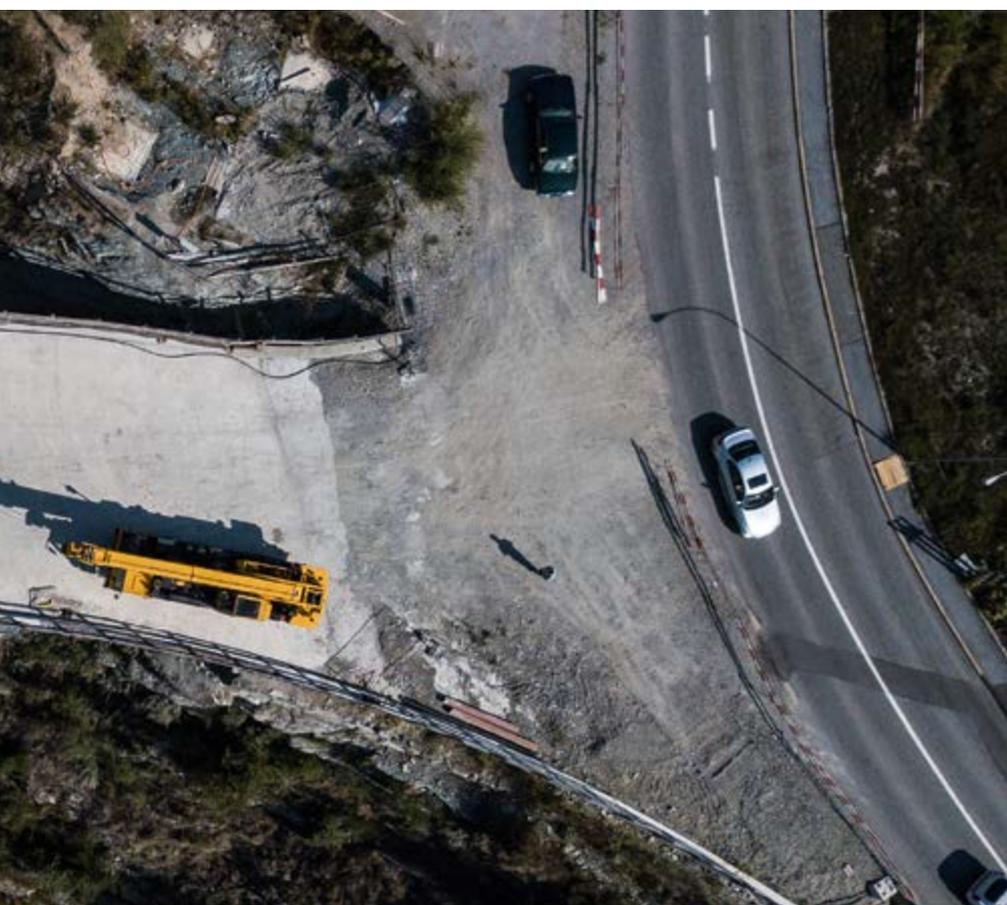
## La fin d'une exception

Certains se souviendront que, lors de la première modification de la loi sur les allocations familiales - qui avait entraîné une forte augmentation des montants alloués aux travailleurs et qui passait par, une première en Suisse, une cotisation à charge des salariés - la partie syndicale avait réussi dès 2009 à compléter encore ces allocations pourtant déjà fort

généreuses de 10 francs par mois, ce qui était l'unique et seule exception dans le canton du Valais et avait généré des critiques justifiées.

En 2022, le peuple ayant voté en faveur d'une nouvelle augmentation, la CAFIB, lors de son assemblée générale, a décidé de ne point renouveler ce régime spécial, ce qui ne fut pas du goût de nos partenaires. Toutefois, il était temps

d'abandonner cette particularité insolite et inopportune au profit de la législation cantonale.



# Assurance indemnité journalière maladie

Malgré une forte augmentation des prestations, dont les causes sont analysées actuellement par notre apériteur, le Groupe Mutuel, afin de déterminer des mesures pour éviter une hausse des coûts et donc une hausse des primes, la Commission de surveillance a pu conserver dans ses recommandations le maintien des taux de l'année précédente par l'utilisation anticipée de résultats futurs sur la totalité de la durée du contrat et, au pire, du fonds de secours qui n'est que peu utilisé.

Notre contrat suscite l'intérêt des partenaires sociaux suisses, puisque novateur dans certains secteurs comme

la couverture pour le chômage hivernal, le libre passage etc. Une nouvelle fois, il n'est pas inutile de rappeler que plus la base est conséquente, plus la solidarité fonctionne et plus les conséquences de cas maladie sont lissées sur l'ensemble.

En conclusion, c'est un bon produit pour les travailleurs, pour les entreprises et pour notre association.

# RETABAT- Caisse de retraite anticipée

Cette institution est évidemment très importante pour l'association et notre branche puisque, en 2022, elle a servi des prestations pour 816 assurés et pour un montant total de CHF 37.8 millions.

De plus, le plan pour atteindre la couverture à 100% suit parfaitement son cours. Preuve en est que les mesures d'assainissement prises étaient justifiées et permettront d'ici quelques années - à moins d'incidents dont nous ne pouvons connaître les causes, donc les prévoir - de diminuer les cotisations à charge des employeurs.

L'année 2022 s'est avérée particulièrement difficile pour l'économie mondiale, ce qui a fortement péjoré les marchés financiers. Malgré ce contexte difficile, la Caisse a pu maintenir son degré de couverture à près de 70% (estimation au 21.03.2023 = 68.3%).

**Promouvoir les caisses paritaires, c'est promouvoir une solidarité que prônent les statuts AVE. C'est également assurer des revenus pour notre Association, revenus qui nous permettent de dégager ainsi des moyens pour intervenir dans d'autres secteurs importants, notamment en matière politique et économique.**



# Finances et comptes



# Finances

2022 aura été une année de contrastes. Après la pandémie qui a secoué l'économie en 2020, suivie d'une belle embellie en 2021, les marchés financiers ont à nouveau fortement souffert en 2022, en raison du conflit russo-ukrainien qui a généré insécurité et effondrement des bourses mondiales, pénurie et forte hausse de certains coûts. 2022 nous aura aussi posé quelques autres défis, notamment au niveau de notre personnel, avec l'engagement de plusieurs nouveaux employés appelés à remplacer les partants, principalement pour profiter d'une retraite méritée. Au niveau des réjouissances, la forte évolution des masses salariales déclarées par les entreprises assurées à nos caisses sociales démontre que la construction affiche une solide activité.

## Comptes d'exploitation

Nos produits sont principalement constitués des honoraires de gestion, dont certains, calculés sur les masses salariales, affichent une progression de près de 3%. D'autres sont des forfaits fixes. L'un affiche une baisse, celui pour la gestion de notre société de services, AVEmploi SA, en raison de la réduction de son activité. Globalement, les recettes s'élèvent à CHF 5'935'756 et s'affichent en baisse par rapport aux CHF 6'015'638 de l'année précédente. Nous nous plaignons à relever qu'en raison de nos nombreuses activités, les cotisations des membres ne représentent que 9.3% de nos recettes, taux qui serait même inférieur si l'on défalquait directement les ristournes, présentées en dépenses.

Nos charges sont dans l'ensemble maîtrisées, passant de CHF 5'602'921 à CHF 5'652'866. En raison des mutations opérées dans notre effectif, mais finalement avec une réduction à 28 personnes pour 26.0 EPT, les frais de personnel sont exceptionnellement en hausse en 2022. Dès lors, compte tenu du contexte, nous avons ponctionné une partie de nos réserves pour en réduire le coût. Les autres charges qui ont progressé sont celles liées aux immeubles qui accusent une hausse de CHF 30'289, à CHF 305'340 et la provision sur titres qui a été augmentée à CHF 110'401. Les autres charges d'exploitation sont globalement

en baisse, notamment une forte diminution des frais d'informatique.

## Résultat

Le résultat de l'année comptable 2022 se solde par un excédent de charges de CHF 68'418, contre un bénéfice de CHF 67'765 en 2021. Ce résultat négatif n'est cependant pas de nature à nous inquiéter, puisque la structure de nos recettes et de nos dépenses est saine. La perte 2022 est essentiellement la conséquence de l'effondrement des marchés financiers. Donc purement comptable, puisque nous n'avons rien vendu à perte, uniquement augmenté la provision ad hoc.

## Bilan

Malgré la perte enregistrée, notre bilan est solide et sa structure saine.

Au niveau de l'actif, bien que les bourses se soient effondrées, nos liquidités, titres et placements, ont progressé. Les réalisables à court terme ont diminué, preuve d'une gestion rigoureuse de nos débiteurs. La valeur de nos immeubles a pu être réduite grâce à de confortables amortissements.

Au niveau du passif, seuls 5.35% sont constitués de capitaux étrangers, alors que 94.65% représentent les provisions et fonds propres.

## Recettes



- Produits des honoraires de gestion
- Produits financiers
- Produits d'immeubles
- Cotisations des membres
- Autres produits

## Dépenses



- Charges de personnel
- Frais informatiques
- Charges d'immeubles
- Amortissements
- Autres charges

## Actifs



- Immobilisés
- Liquidités
- Titres et placements
- Réalisables à court terme

## Passifs



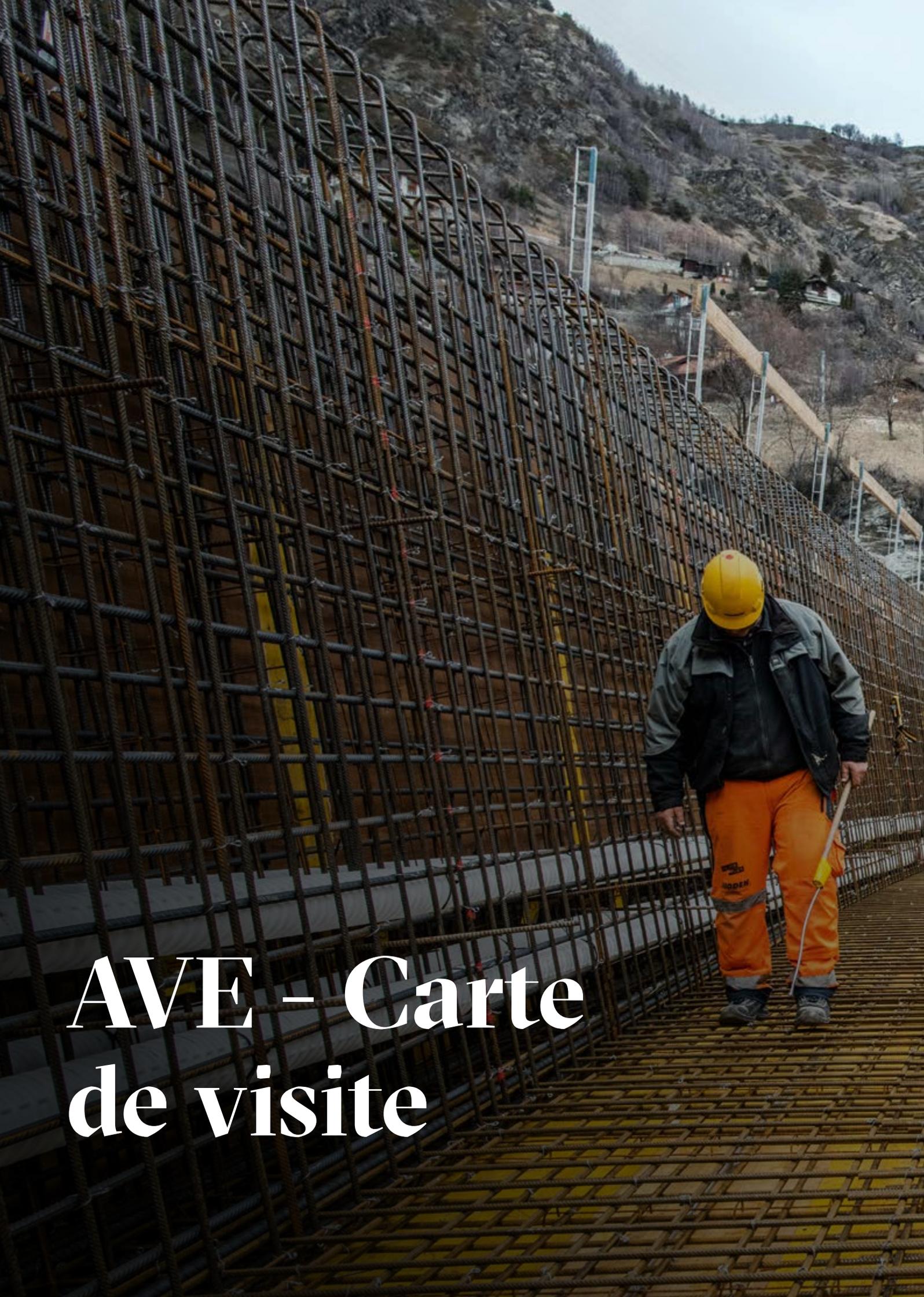
- Provisions
- Capitaux propres
- Capitaux étrangers à court terme

# Comptes d'exploitation

	COMPTES 2021		COMPTES 2022	
<b>RECETTES</b>	<b>6'015'638</b>	<i>100.0</i>	<b>5'935'756</b>	<i>100.0</i>
Produits des honoraires de gestion	4'541'733	<i>75.5</i>	4'478'801	<i>75.5</i>
Produits d'immeubles	701'173	<i>11.7</i>	692'777	<i>11.7</i>
Produits financiers	101'621	<i>1.7</i>	98'638	<i>1.7</i>
Cotisations des membres	541'881	<i>9.0</i>	550'890	<i>9.3</i>
Autres produits	129'230	<i>2.1</i>	114'650	<i>1.9</i>
<b>DÉPENSES</b>	<b>-5'602'921</b>	<i>-93.1</i>	<b>-5'652'866</b>	<i>-95.2</i>
<b>Charges de personnel</b>	<b>-3'297'073</b>	<i>-54.8</i>	<b>-3'691'198</b>	<i>-62.2</i>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-2'110'562</b>	<i>-35.1</i>	<b>-2'021'982</b>	<i>-34.1</i>
Assemblées et séances	-146'185	<i>-2.4</i>	-189'066	<i>-3.2</i>
Lobby et cotisations associations tierces	-291'386	<i>-4.8</i>	-271'123	<i>-4.6</i>
Communications	-86'868	<i>-1.4</i>	-97'500	<i>-1.6</i>
Edition Dictionnaire du maçon	0	<i>0.0</i>	-25'055	<i>-0.4</i>
Ristournes aux membres AVE	-128'331	<i>-2.1</i>	-131'033	<i>-2.2</i>
Frais informatiques	-622'798	<i>-10.4</i>	-450'964	<i>-7.6</i>
Développement succursale AVS	0	<i>0.0</i>	-7'031	<i>-0.1</i>
Assurances	-304'837	<i>-5.1</i>	-295'283	<i>-5.0</i>
Frais de bureau, ports et télécommunications	-160'797	<i>-2.7</i>	-158'006	<i>-2.7</i>
Frais de locaux, chauffage, nettoyages	-88'519	<i>-1.5</i>	-89'324	<i>-1.5</i>
Impôts	-113'236	<i>-1.9</i>	-127'726	<i>-2.2</i>
Autres charges	-167'605	<i>-2.8</i>	-179'869	<i>-3.0</i>
<b>Charges d'immeubles</b>	<b>-275'051</b>	<i>-4.6</i>	<b>-305'340</b>	<i>-5.1</i>
Sion, avenue de la Gare 39	-54'693	<i>-0.9</i>	-61'077	<i>-1.0</i>
Sion, rue de l'Avenir 11	-220'358	<i>-3.7</i>	-244'264	<i>-4.1</i>
<b>Variations des réserves</b>	<b>79'766</b>	<i>1.3</i>	<b>365'654</b>	<i>6.2</i>
Fluctuations sur titres	-30'234	<i>-0.5</i>	-110'401	<i>-1.9</i>
Retraite anticipée	0	<i>0.0</i>	201'000	<i>3.4</i>
Réserve spéciale	0	<i>0.0</i>	250'000	<i>4.2</i>
Développement informatique	110'000	<i>1.8</i>	0	<i>0.0</i>
Promotion de la formation	0	<i>0.0</i>	25'055	<i>0.4</i>
<b>CASH-FLOW</b>	<b>412'718</b>	<i>6.9</i>	<b>282'890</b>	<i>4.8</i>
<b>Amortissements</b>	<b>-344'953</b>	<i>-5.7</i>	<b>-351'308</b>	<i>-5.9</i>
Mobilier et machines de bureau	-63'061	<i>-1.0</i>	-105'098	<i>-1.8</i>
Immeubles	-281'891	<i>-4.7</i>	-246'211	<i>-4.1</i>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>67'765</b>	<i>1.1</i>	<b>-68'418</b>	<i>-1.2</i>

# Bilan au 31 décembre

	31.12.2021		31.12.2022	
<b>ACTIFS</b>	<b>13'921'824</b>	<i>100.0</i>	<b>13'580'120</b>	<i>100.0</i>
Liquidités	1'313'931	<i>9.4</i>	1'608'447	<i>11.8</i>
Caisses et autres comptes de trésorerie	1'313'931	<i>9.4</i>	1'608'447	<i>11.8</i>
Réalisables à court terme	1'902'489	<i>13.7</i>	1'662'879	<i>12.2</i>
Débiteurs	38'985	<i>0.3</i>	31'555	<i>0.2</i>
Autres	1'863'504	<i>13.4</i>	1'631'324	<i>12.0</i>
Titres et placements	3'189'299	<i>22.9</i>	3'018'173	<i>22.2</i>
Portefeuille titres	4'500'108	<i>32.3</i>	4'439'383	<i>32.7</i>
Autres participations permanentes	100'001	<i>0.7</i>	100'001	<i>0.7</i>
Provision fluctuations sur titres	-1'410'810	<i>-10.1</i>	-1'521'211	<i>-11.2</i>
Immobilisés	7'516'104	<i>54.0</i>	7'290'621	<i>53.7</i>
Immeubles	10'529'666	<i>75.6</i>	10'529'666	<i>77.5</i>
Fonds d'amortissements immeubles	-3'013'562	<i>-21.6</i>	-3'239'046	<i>-23.9</i>
Mobilier, machines et autres immobilisés	1	<i>0.0</i>	1	<i>0.0</i>
<b>PASSIFS</b>	<b>13'921'824</b>	<i>100.0</i>	<b>13'580'120</b>	<i>100.0</i>
Capitaux étrangers à court terme	524'889	<i>3.8</i>	727'660	<i>5.4</i>
Créanciers	524'889	<i>3.8</i>	472'799	<i>3.5</i>
Autres	0	<i>0.0</i>	254'861	<i>1.9</i>
Provisions	6'134'002	<i>44.1</i>	5'657'946	<i>41.7</i>
Fonds de rénovation immeubles	3'380'000	<i>24.3</i>	3'380'000	<i>24.9</i>
Autres provisions	2'754'002	<i>19.8</i>	2'277'946	<i>16.8</i>
Capitaux propres	7'262'933	<i>52.2</i>	7'194'515	<i>53.0</i>
Réserve légale issue du bénéfice	7'195'168	<i>51.7</i>	7'262'933	<i>53.5</i>
Résultat de l'exercice	67'765	<i>0.5</i>	-68'418	<i>-0.5</i>



# AVE - Carte de visite



# AVE en chiffres

**1919**

année de fondation

**245**

membres

**9**

membres du  
comité

**1'753**

personnes formées  
(2022)

**26.0**

EPT

**5.9**

millions de budget  
(CHF)

# Principales prestations

## Administratives

Allocations familiales, retraite anticipée,  
contrat collectif d'assurance maladie,  
prévoyance professionnelle, fonds  
paritaire

## Juridiques

Droit de la construction, droit du travail,  
droit sur les marchés publics

Assurance protection juridique  
[CHF 50'000]

Fiches juridiques / Veille légale

## Techniques et économiques

Norme SIA, Sécurité au travail, ISO,  
contrôles OPAIR

## Formation professionnelle

Certification Eduqua  
Formation initiale  
[maçon, constructeur de route]

Diplôme de Chef d'équipe

Permis machiniste

Modules maîtrise fédérale

Soutien à la formation  
[bourses, prêts d'honneur indemnités]

## Location de services

AVEmploi SA  
[100% du capital-actions en mains AVE]

# Le comité de l'AVE



**Gaëtan Reynard**  
Président



**Raoul Zengaffinen**  
Vice-Président



**Nicolas Chablais**  
Vice-Président



**Manfred Schmid**  
Membre du Haut-Valais



**Stefan Volken**  
Membre du Haut-Valais



**Frédéric Monnet**  
Membre du Valais central



**Frédéric Debons**  
Membre du Valais central



**Frédéric Lambiel**  
Membre du Bas-Valais



**Christian Luyet**  
Membre du Bas-Valais

# La direction



**Serge Métrailler**  
Directeur

Responsable de l'administration générale, du secrétariat patronal (contrôles, commission paritaire, Association Valaisanne des Entreprises de Carrelage, partenaires sociaux), des conseils et protection juridique, des relations extérieures, de la représentation, du contact avec les médias et des ressources humaines.



**Yvan Jollien**  
Sous-directeur

Responsable de l'administration (finances et comptabilité) et de la gestion des caisses sociales (allocations familiales, caisse de pension, caisse de retraite anticipée, caisse-maladie).



**Kilian Lötscher**  
Sous-directeur

Responsable de la formation professionnelle (office régional de placement, machinistes, chefs d'équipe, contremaîtres, formation continue, maîtrise, articles 32 à 34), fonds paritaire, parcours sécurité.



**Chiara Meichtry-Gonet**  
Sous-directrice

Responsable de la communication et de la coordination, du lobbying politique et économique et des relations avec les associations et organismes partenaires. Secrétaire générale de constructionvalais.





**Association Valaisanne des Entrepreneurs**

 Rue de l'Avenir 11  
1950 Sion

 Tél. 027 327 32 32  
 Fax 027 327 32 82

 [info@ave-wbv.ch](mailto:info@ave-wbv.ch)  
 [www.ave-wbv.ch](http://www.ave-wbv.ch)

**AVE**  
**WBV** 